



HORAIRE D'ÉTÉ

À compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 21 août inclusivement, l'horaire est de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Les bureaux de l'Alliance seront fermés le mercredi 24 juin et le vendredi 3 juillet en raison des fêtes nationales du Québec et du Canada, ainsi que du 6 au 31 juillet inclusivement pour les vacances estivales. Le prochain BIS sortira le lundi 24 août.

© Rhema Kallianpur / Unsplash

ÉLECTION À VENIR

Prendre note qu'une élection aura lieu le mercredi 9 septembre en Assemblée de personnes déléguées pour pourvoir le poste de 6^e vice-présidence, laissé vacant à la suite d'une démission au sein du Conseil d'administration. Consultez l'avis d'élection.

L'AIR DU TEMPS

BONNE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC !



© Mario Beauregard / AdobeStock

LA CLOCHE DE FIN D'ANNÉE SONNE ENFIN !

Dans les prochains jours, les corridors se videront, les classes retrouveront leur calme et les agendas, jusque-là bien remplis, laisseront un peu plus de place à l'imprévu. Pour plusieurs, ce sera aussi le moment de dire au revoir à des élèves qui ont marqué l'année, à des collègues qui changent d'établissement ou qui prennent le chemin d'une retraite bien méritée. Les fins d'année ont toujours ce petit quelque chose de particulier : un mélange de fierté, de soulagement et parfois même d'émotivité.

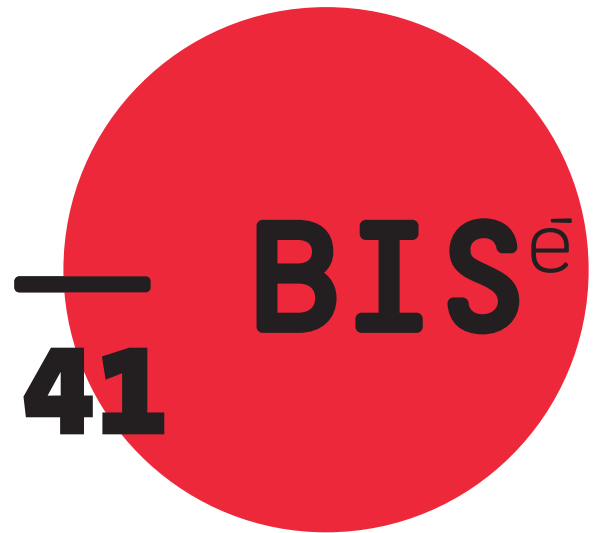
UNE CHOSE EST CERTAINE : VOUS AVEZ MÉRITÉ CETTE PAUSE

L'année qui se termine n'a pas manqué d'action. Elle a été marquée par plusieurs projets de loi qui touchaient notre profession, notre réseau et nos conditions d'exercice, de près ou de loin. Face à ces enjeux, vous avez répondu présent. Grâce à votre implication, à votre vigilance et à votre mobilisation, nous avons su faire entendre notre voix. Et les résultats sont là : sur certains dossiers, le gouvernement a dû reculer ou revoir ses intentions.

Ces gains nous rappellent une chose essentielle : lorsque nous sommes solidaires et mobilisé-e-s, nous pouvons influencer le cours des choses et défendre efficacement l'école publique ainsi que celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Mais pour l'instant, l'heure n'est pas aux réunions, aux leçons ou aux consultations. Elle est aux terrasses, aux randonnées, aux lectures qui attendent depuis des mois sur la table de chevet, aux moments en famille ou entre ami-e-s, aux voyages, aux découvertes... ou simplement au plaisir de ne rien faire du tout.

Profitez pleinement de cet été pour refaire le plein d'énergie. Car dès la rentrée, nous remettrons la machine en marche. Parmi les chantiers qui nous attendent figure notamment la composition de nos demandes en vue des prochaines négociations nationales. Ces demandes constituent la base de nos futures revendications et orienteront les combats que nous mènerons ensemble pour améliorer nos conditions de travail et renforcer notre réseau public.



D'ici là, accordez-vous le repos que vous méritez. Prenez soin de vous, rechargez vos batteries et savourez chaque moment de cette pause estivale.

Au nom du Conseil d'administration, je vous souhaite un été reposant, ressourçant et rempli de petits et grands bonheurs.



Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver en pleine forme à la rentrée !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



© Zoran Zerevski / AdobeStock

ÉDUCATION DES ADULTES — EDA SESSION D'ÉTÉ 2026

La session d'été à l'éducation des adultes débutera le 2 juillet prochain. Les enseignantes et enseignants seront pour la plupart rémunéré-e-s à taux horaire. Voici quelques mises en garde pour ces profs.

TÂCHE

La tâche de l'enseignante ou l'enseignant à taux horaire **ne comprend pas** de temps pour les rencontres ou réunions avec la direction, les collègues ou autres personnels. Si on vous demande de participer à de telles rencontres (concertation, arrimage de l'enseignement, cas d'élèves, etc.), assurez-vous, **avant d'y participer**, d'être rémunéré-e-s pour le temps qui leur est consacré, pour un minimum de 3 heures, conformément à la Loi sur les normes du travail, si vous devez vous déplacer au centre expressément pour cette rencontre. Vous n'avez aucune obligation d'effectuer ce travail en l'absence de rémunération. Tout temps de présence incluant les rencontres virtuelles doit être rémunéré selon les taux horaires prévus à l'*Entente nationale* (EN).

De plus, à compter du 1^{er} juillet 2026, les tests de classement sont administrés en sus de la tâche et **sont rémunérés pour tous**, incluant les enseignantes régulières et les enseignants réguliers effectuant du report de vacances, au taux horaire prévu à la clause 11-2.02 de l'EN, soit au taux de 76,69 \$ pour les NLQ et de 82,86 \$ pour les enseignante-e-s légalement qualifié-e-s. Ces taux comprennent l'ajustement salarial de 0,11 % au 140^e jour de l'année scolaire 2025-2026 ainsi que l'augmentation de 2,5 % de la 141^e journée de l'année scolaire 2025-2026. Vous êtes donc libres d'accepter ou non d'en faire.



● Chantal Forcier, conseillerère

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2026-2027

L'Alliance rappelle que la première assemblée de placement de l'année 2026-2027 se tiendra sur SAI du **mardi 18 août 2026 (00 h 01) au mercredi 19 août 2026 (23 h 59)**. Cette séance sera réservée aux enseignante-e-s des listes de priorité d'emploi et de rappel. **Une deuxième séance** ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi à l'éducation des adultes (priorité, de rappel, locale et étudiante) aura lieu **du vendredi 21 août 2026 (18 h) au lundi 24 août 2026 (23 h 59)** afin de pourvoir les postes demeurés vacants. Ces SAI seront disponibles de l'étranger considérant la période de vacances du personnel enseignant.

L'avis de convocation à cette assemblée est disponible sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>) dans la section *Documentation* sous l'onglet *Assemblées de placement et SAI FGA*.



● Pour plus de détails, consulter le *BIS* numéro 34 du 4 mai 2026.

● Chantal Forcier, conseillerère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SÉANCES D'AFFECTATION PAR INTERNET



Toutes ces séances d'affectation sont offertes au personnel enseignant régulier à statut particulier (E2), au personnel enseignant de la

liste de priorité et de tous les bassins : celui des contrats à temps plein (EBLP), des contrats à temps partiel (EBPP), de suppléance occasionnelle (EBSO), des enseignantes et enseignants qualifié-e-s qui postulent dans un autre champ (ECQA), des retraité-e-s (EXRE), des étudiant-e-s (ETU) et des personnes enseignantes non légalement qualifiées (ENLQ). Elles concernent tous les champs d'enseignement.

Il y aura une séance d'affectation par Internet (SAI) mixte et élargie qui se déroulera **de midi, le mardi 4 août, jusqu'à midi, le mercredi 5 août**. L'entrée en fonction est prévue le lundi 24 août 2026. Toutes les affectations non pourvues après les séances précédentes y seront proposées. S'ajouteront les postes laissés vacants entre le 17 juin et le 3 août 2026. De nouveaux postes réguliers à temps plein, régulier à statut particulier et à temps partiel y seront offerts.

Par la suite, il y aura d'autres séances d'affectation :

- **du lundi 10 août (16 h) au mercredi 12 août (9 h)**, l'entrée en fonction est prévue le lundi 24 août ;
- **du lundi 17 août (16 h) au mercredi 19 août (9 h)**, l'entrée en fonction est prévue le lundi 24 août ;
- **du lundi 24 août (16 h) au mardi 25 août (16 h)**, l'entrée en fonction est prévue le jeudi 27 août ;
- **du lundi 31 août (16 h) au mercredi 2 septembre (9 h)**, l'entrée en fonction est prévue le mardi 8 septembre.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site SAI du CSSDM (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>) pour connaître tous les détails au sujet de ces séances d'affectation.



● Leslie Lemberger, conseillerère

ANALYSE DE LA COLLECTE DES BESOINS RÉPONSE TROP TARDIVE DE L'EMPLOYEUR

Comme chaque année, le processus de collecte des besoins s'est déroulé dans les écoles et les résultats ont été examinés dans le cadre des travaux du Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CPCERHDAA). Nous pouvons nous en réjouir : presque toutes les écoles ont soumis leurs demandes en vue de la prochaine année scolaire.

À la suite de la réception de la compilation des besoins, la partie syndicale a procédé à un examen approfondi des données recueillies. Cet exercice a permis de dégager plusieurs constats et préoccupations qui ont été regroupés dans un document déposé à la partie patronale le 20 avril 2026. Or, ce n'est que le 17 juin, tard dans la journée, que l'employeur a répondu au document initial.

La collecte des besoins constitue un exercice essentiel. Dans les écoles, elle permet d'identifier les besoins des élèves et d'orienter les choix relatifs aux services qui leur seront offerts avec les budgets des écoles. Les mêmes constats doivent également être pris en considération à l'échelle du centre de services scolaire afin d'éclairer les décisions concernant la répartition des ressources entre les établissements pour les budgets gérés centralement.

Dans ce contexte, le caractère tardif de la réponse à notre avis, qui a de plus empêché la production d'un document paritaire, soulève des questions. Le CPCERHDAA a notamment pour mandat de formuler des

recommandations sur la distribution des ressources dans les écoles. Il est donc difficile de comprendre pourquoi les observations et recommandations issues de cet exercice ont à ce point été écartées par l'employeur préalablement au plan d'effectif 2026-2027.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle peut laisser croire que les constats dégagés collectivement dans les écoles ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent. Elle soulève également des interrogations quant au niveau de collaboration offert par l'employeur dans le cadre des travaux du comité.

Dans tous les cas, nous souhaitons informer les membres de l'Alliance que la partie syndicale a relevé, à partir des données issues de la compilation des écoles, des diminutions préoccupantes des services aux élèves, particulièrement en orthopédagogie et en enseignement-ressource. Par ailleurs, plusieurs écoles déplorent ne plus être en mesure de bonifier les services professionnels, alors que les besoins réels et criants persistent. Selon les informations recueillies, certaines règles internes empêchent les directions d'école de procéder aux ajustements nécessaires. L'Alliance regrette que ces préoccupations n'aient pas été prises en compte plus tôt par le CSSDM.



● **Marie Contant, vice-présidente**
Sébastien Bergeron, conseiller

PAIEMENT DE LA RÉTRO LIÉE À L'AJUSTEMENT SALARIAL ET À L'AUGMENTATION SUIVANT CET AJUSTEMENT

L'Entente nationale (EN) prévoit des augmentations salariales fixes à chacun des échelons de l'échelle de traitement. De plus, pour les trois dernières années de l'EN 2023-2028, une clause d'ajustement est liée à l'indice des prix à la consommation.

Lors de la publication des données le 20 avril dernier par Statistique Canada, les parties ont constaté l'applicabilité de cette disposition.

Un ajustement de 0,11% doit être appliqué aux taux et échelles. L'employeur doit payer la rétro dans 180 jours suivant la publication des données par Statistiques Canada, soit au plus tard le 20 octobre 2026.

Cette majoration de 0,11% est applicable au 140^e jour de l'année scolaire 2025-2026 (FGJ 30 mars 2026, EDA 1^{er} avril 2026 et FP sans semaine de relâche 24 mars 2026, 31 mars 2026 avec semaine de relâche). Cet ajustement salarial modifie l'échelle de traitement, puisque l'augmentation de 2,5% de la 141^e journée de l'année 2025-2026 (FGJ 31 mars 2026, EDA 2 avril 2026 et FP sans semaine de relâche 25 mars 2026, 1^{er} avril 2026 avec semaine de relâche) doit être rajustée en conséquence.

Le CSSDM a effectué le changement des taux en vigueur ainsi que le versement de la rétro liée à l'ajustement salarial et à l'augmentation de 2,5% incluant les suppléments annuels, les dépassements et la compensation des ATP en sus (FGJ) lors de la paie du 18 juin dernier.



● N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question.

● **Caroline Brodeur, conseillère**
Chantal Forcier, conseillère

SOVERDI : VERDIR LES ESPACES EXTÉRIEURS DE VOTRE ÉCOLE

Dans ces semaines du mois de juin, où il fait souvent trop chaud pour apprendre, il faut se rappeler que nous avons toujours le pouvoir de faire des demandes afin que nos établissements bénéficient d'adaptations pour diminuer les impacts du réchauffement climatique. Il est entre autres démontré que le verdissement des espaces extérieurs permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, tout en offrant un espace de vie plus agréable lors des pauses et récréations.

En ce sens, nous vous invitons à faire des demandes auprès de votre direction pour qu'une équipe de Soverdi (Société de verdissement du Montréal métropolitain, soverdi.org) vienne planter des arbres sur le terrain de votre lieu d'enseignement. En effet, la direction de l'établissement peut, via le Service des ressources matérielles, remplir une telle demande de travaux de transformation fonctionnelle. Pour préparer la demande, il faut contacter l'organisme

avec le nom de votre école et son adresse.



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

DE NOUVEAUX OUTILS VIDÉO POUR VOUS ACCOMPAGNER !

Le dynamisme de notre vie syndicale repose sur des règles claires, connues et partagées par toutes et tous. Ces règles favorisent le ralliement des membres autour d'objectifs communs, permettent d'éviter plusieurs sources de conflits et solidifient notre rapport de force lorsque vient le temps de porter nos revendications auprès de l'employeur.



Dans cette perspective, l'adoption de la *Politique locale de consultation* et l'élection de l'équipe syndicale constituent des étapes importantes qui doivent être réalisées rapidement en début d'année. Une politique bien établie permet d'encadrer les échanges, de préciser les mécanismes de consultation et de soutenir une participation active des membres à la vie syndicale de leur milieu. Des élections transparentes et rigoureuses renforcent la légitimité de vos personnes représentantes.

Au fil des années, plusieurs membres nous ont fait part de leur souhait d'avoir davantage d'outils pour les accompagner dans ces démarches. Soucieuses et soucieux de répondre à leurs besoins et à l'écoute de leurs préoccupations, nous avons développé une série de vidéos explicatives qui présentent les principales étapes du processus et offrent des pistes concrètes pour faciliter les élections et l'adoption de la *Politique locale de consultation*.

Ces vidéos peuvent être visionnées individuellement, au moment qui vous convient, mais elles constituent également un excellent support pour une présentation ou une discussion collective lors d'une assemblée ou d'une rencontre syndicale dans votre établissement.

Enfin, nous tenons à rappeler que les personnes élues au Conseil d'administration demeurent disponibles pour accompagner les équipes locales dans ces démarches. Que ce soit pour répondre à vos questions, animer une rencontre ou soutenir votre réflexion, nous pouvons nous déplacer dans les écoles afin de vous appuyer tout au long du processus.

Nous vous invitons à visionner ces capsules, individuellement ou même collectivement en assemblée, et à les utiliser comme levier pour renforcer

la participation des membres et consolider la vie démocratique dans votre milieu.



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière

VENEZ SOULIGNER LA RENTRÉE AVEC NOUS !

L'Alliance vous convie **le vendredi 4 septembre 2026 dès 16 h**, au Livart (3980, rue Saint-Denis), à quelques pas de la station de métro Sherbrooke.

Ce sera l'occasion de nous retrouver entre collègues pour lancer dans une ambiance festive la prochaine année syndicale.

L'activité est gratuite et s'adresse à toutes et à tous les membres de l'Alliance ! Bouchées, boissons et musique seront au rendez-vous dans la cour intérieure et la galerie d'art contemporain. Le nombre de places étant limité, vous devrez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire **disponible dans le premier BIS de la rentrée**. Ne manquez pas l'événement !



Au plaisir de s'y voir !

Éric Girard, vice-président

AVIS DE NOMINATION

Les membres élu-e-s de l'Alliance ont choisi Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette, de l'école secondaire Jeanne-Mance, comme personne-ressource au sein du Conseil d'administration. Elle entamera son mandat au début de l'année scolaire 2026-2027 et le poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Enseignante depuis 2006 et employée du Centre de services scolaire de Montréal depuis 2021, Amélie-Shuka milite au sein de l'Alliance depuis plusieurs années. Elle a entre autres siégé comme membre du Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école, du Comité-école pour les élèves à risque et élèves handicapé-e-s et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Conseil d'établissement et de l'équipe de personnes déléguées à son école. Elle siège aussi comme substitut au Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La liste des écoles où elle assumera la responsabilité de l'animation syndicale sera diffusée à la rentrée.

Les 13 candidatures reçues étaient d'une grande qualité, ce qui a rendu le choix particulièrement difficile. Le Conseil d'administration a examiné avec rigueur l'ensemble des textes soumis.

L'intérêt manifesté pour ce rôle témoigne sans contredit de la vitalité de notre organisation syndicale ainsi que de l'engagement de nos membres envers leur syndicat.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant soumis leur candidature. Votre implication, votre énergie et votre volonté de contribuer seront des atouts précieux au sein de nos comités, de nos délégations et dans la mobilisation de vos collègues.



Bienvenue Amélie-Shuka !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

